



**CONVENTION ENTRE L'ECOLE NATIONALE DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ETAT (ENTPE) ET
L'UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2
MASTER / MENTION Economie Sociale et Solidaire**

Entre

L'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat

Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel,

Dont le siège social est situé rue Maurice Audin – 69518 VAULX-EN-VELIN Cedex

Représenté par sa Directrice, Madame Cécile DELOLME

Et

L'Université Lumière - Lyon 2

Etablissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel,

Dont le siège est situé 86 rue Pasteur - 69635 Lyon cedex 07,

Représenté par sa Présidente, Madame Isabelle VON BUELZINGSLOEWEN

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés,

Vu l'arrêté d'accréditation en date du 20/07/2022, ayant pour objet l'accréditation de l'Université Lumière Lyon 2 en vue de la délivrance des diplômes nationaux,

Préambule

L'Université Lumière Lyon 2 est accréditée à délivrer le diplôme de Master mention Économie sociale et solidaire. Ce Master propose un programme de formation constitué d'un Master 1 ESS et de quatre parcours spécialisés en Master 2 dans le cadre de l'accréditation 2022-2026 :

- en formation initiale, parcours M2 ESS FI
- en formation initiale en partenariat avec l'Université Royale de Droit et de Sciences Économiques de Phnom Penh (au Cambodge), parcours « Entrepreneurship and project management » (en anglais)
- en alternance (contrat d'apprentissage et de professionnalisation), parcours GOESS
- et en formation continue, parcours M2 ESS FC

L'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat (ENTPE), établissement d'enseignement supérieur et de recherche, forme des femmes et des hommes ingénieurs et cadres appelés à porter et déployer la transition écologique et solidaire dans les territoires, en s'appuyant sur les connaissances et innovations produites au sein de ses laboratoires de recherche.

Notre raison d'être est définie comme l'impact sociétal que nous voulons avoir, l'ambition d'intérêt général que nous poursuivons, l'utilité de l'école pour la société. Ainsi l'ensemble des activités de l'ENTPE vise à :

- Répondre à l'impératif d'un aménagement durable des territoires respectueux de l'intérêt général et des habitants

- Développer la compréhension, la modélisation et l'évaluation interdisciplinaires des processus et projets d'aménagement
- Élaborer des solutions techniques et organisationnelles pertinentes pour transformer nos cadres de vie collectifs

L'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat ouvre à ses étudiants la possibilité d'accéder à des master 2 auprès de partenaires, sur le site Lyon Saint-Etienne comme hors du site.

Le Master mention Economie sociale et solidaire de l'Université Lumière Lyon 2 a vocation à accueillir en deuxième année au sein de son parcours en formation initiale (FI) M2 ESS des étudiants venant d'être diplômés de l'ENTPE.

Ceci exposé, il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente convention a pour but d'établir une coopération entre L'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat (ENTPE) et l'Université Lumière Lyon 2, en vue de former des élèves-ingénieurs à l'Economie Sociale et Solidaire (dans le cadre d'un électif de 3^{ème} année), grâce à l'expertise développée par l'Université Lumière Lyon 2 sur l'ESS. Dans le cadre de l'Unité d'Enseignement (UE) Science de gestion, ce cours participe à la formation des étudiants en proposant l'UC électif introduction à l'ESS qui vient compléter et élargir l'offre existante :

- UC stratégie des organisations
- Finances et politiques territoriales
- Entreprendre et innover dans les territoires

Cette démarche s'inscrit également dans la volonté de donner aux étudiants qui le souhaitent la possibilité de poursuivre une carrière où ils prolongent leur engagement étudiantin d'outils, de savoirs et de compétences issus des enseignants rattachés à la Chaire d'économie sociale et solidaire.

Elle offre la possibilité aux élèves-ingénieurs de poursuivre leur étude, après la diplomation à l'ENTPE, au sein du parcours en formation initiale (FI) de la mention de master ESS de l'Université Lumière Lyon 2.

Ce partenariat vient renforcer d'autres liens préexistants entre les laboratoires de l'ENTPE et de l'Université Lumière Lyon 2, ainsi que sur les formations communes.

Cette coopération permet de diversifier les profils des étudiants en master ESS à l'Université Lyon 2 et de recruter des étudiants ayant été, durant leur cursus ingénieur, formés à l'ESS et aux enjeux de transitions socio-écologiques, afin de favoriser leur réussite en M2 ESS et leur insertion professionnelle.

Article 2 : Organisation pédagogique et scolarité

L'ENTPE propose un électif de gestion intitulé « Economie Sociale et Solidaire » dans le cadre de l'UE Sciences de Gestion (Semestre 9, 3^{ème} année du cursus d'ingénieur) d'un volume horaire de 18h de cours en TD qui sont assurés par des enseignants-chercheurs de l'Université Lumière Lyon 2.

Une convention d'enseignement inter-établissement est établie annuellement afin que les heures effectuées par les enseignants-chercheurs de l'Université Lumière Lyon 2 dans le cadre de ce cours soient intégrés à leur service d'enseignement et facturées à l'ENTPE.

Article 3 : Sélection des étudiants en M2 ESS à l'Université Lumière Lyon 2

Durant leur 3^{ème} année du cursus d'ingénieur, les étudiants qui souhaitent à l'issue de leur diplomation à l'ENTPE, intégrer le master ESS de l'Université Lyon 2 sont sélectionnés par un jury composé d'enseignants de l'ENTPE et de l'Université Lyon 2 qui se déroule en avril. Le nombre de places réservées aux diplômés de l'ENTPE au sein du master ESS en Formation Initiale est 5.

Article 4 : Inscriptions pédagogiques

La gestion des inscriptions pédagogiques est assurée par les services de scolarité de l'UFR de Sciences Économiques et de gestion.

Article 5 : Communication

L'ENTPE s'engage à communiquer auprès de ses élèves sur le master Economie Sociale et Solidaire.

Le master de Lyon 2 communique sur son partenariat avec l'ENTPE et ses responsables interviennent dans le cours d'ouverture dédié à l'ESS qui est proposé dans le cadre de leur électif.

En cas de difficulté rencontrée concernant l'exécution pédagogique de cette convention, le contact est celui du responsable de la mention de master Economie Sociale et solidaire.

Article 6 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de 4 ans à compter de la rentrée universitaire 2025, soit jusqu'à la fin de l'année universitaire 2029-2030 sous réserve du renouvellement de l'accréditation de l'Université Lumière Lyon 2. Elle pourra être renouvelée par voie d'avenant.

Article 7 : Modification de la convention

La présente convention peut être modifiée par voie d'avenant signé par toutes les parties en présence.

Article 8 : Modalités de résiliation

Si l'une ou l'autre des parties souhaite mettre un terme à ses engagements dans le cadre de la présente convention durant la période d'exécution mentionnée à l'article 6, elle devra le notifier par lettre recommandée avec accusé de réception à l'autre partie avant le 31 mai précédent chaque fin d'année universitaire en cours, afin de garantir aux élèves inscrits le bénéfice du dispositif et de ne pas engager de recrutement de nouveaux élèves de l'ENTPE en Master ESS.

Article 9 : Règlement des litiges

Pour tout litige rencontré dans l'application ou dans l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de trouver un accord amiable.

À défaut, le contentieux sera porté devant le Tribunal administratif de Lyon.



ENTPE

École de l'aménagement durable des territoires

Fait en 2 exemplaires, Lyon, le 28/10/2025

La Présidente de l'Université Lyon 2

Madame Isabelle VON BUELZINGSLOEWEN

La directrice de l'ENTPE



ENTPE

Madame Cécile DEQUEMME

3 rue Maurice Audin
69518 VAULX-EN-VELIN Cedex
Tél. 04.72.04.70.70